

Liste des délibérations

N°	Objet de la délibération et sens du vote
2023D48	Dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces de détail 2024 : Avis <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D49	Demande de dérogation au repos dominical de l'enseigne Franck PROVOST : Avis <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D50	Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux : Conventions de gestion en flux des réservations <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D51A 2023D51B	Garanties d'emprunt - Résidence intergénérationnelle Essonne Habitat - 87-91 avenue de la Division Leclerc Prêt n°151912 Prêt n°151918 <i>Approuvées à l'unanimité</i>
2023D52	Soutien à l'investissement communal 2023-2028 - Convention de Fonds de concours entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la commune de La Ville du Bois – Réhabilitation de l'école des Cailleboudes (ex Notre Dame) <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D53	Inscription à l'actif de terrains sans valeur comptable : Valorisation de 100 € de parcelles de terrains <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D54	Admission en non-valeur des titres de recettes : Délégation du Conseil Municipal au Maire <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D55	Budget Ville 2023 : Décision modificative n°2 <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D56	Révision des tranches du Quotient Familial : Approbation <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D57	Tableau des effectifs : Modification <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D58	Autorisation d'urbanisme PC0916652310007 sise 71-75 avenue de la Division Leclerc - Convention portant participation financière par le pétitionnaire à l'extension du réseau électrique hors du terrain d'assiette de l'opération projetée <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D59	Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : Présentation du rapport d'activités 2022 <i>Approuvée à l'unanimité</i>
2023D60	Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : Groupement de commandes pour la fourniture et l'entretien de vêtements de travail, équipements de protection individuelle et de chaussure : Signature de la convention constitutive <i>Approuvée à l'unanimité</i>

**DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 2023DM32 – Location de la Halle de la Croix Saint-Jacques : Actualisation des tarifs
- 2023DM33 – Location de la salle « Quincy Jones » du Conservatoire : Tarifs 2023-2024
- 2023DM34 – Fixation des tarifs pour Escale'n Jazz 2024
- 2023DM35 – Solution de convocation sécurisée des élus

Droit de préemption urbain: Renoncement

Le Maire,

Jean-Pierre MEUR

